

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Débat sur la colonisation :

Le Cercle algérianiste démissionne du  
Haut Conseil des Rapatriés.

Le président de la République s'est, donc, prononcé pour l'abrogation de l'alinéa 2 de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation envers les Français rapatriés privant le Parlement, qui avait pourtant approuvé à trois reprises ce texte, de tout débat.

Il a choisi de faire droit à la pression des groupes communautaristes hostiles à un enseignement équilibré de l'histoire qui prenne en compte les aspects positifs de la présence française en Afrique du Nord.

Alors même que plus de 60 % des Français confirmaient dans un second sondage leur souhait de voir intégrer le rôle positif de la colonisation dans les manuels scolaires, le chef de l'Etat a, en réservant à la loi sur les rapatriés un traitement d'exception et en préservant dans le même temps toutes les autres lois mémorielles, adopté une attitude considérée comme blessante par nombre de nos compatriotes rapatriés.

Dans ce débat essentiel pour les Français d'Algérie, **le Haut Conseil des Rapatriés est demeuré muet et sans réaction** alors même que l'élaboration de la loi du 23 février 2005 a été sa préoccupation constante au cours des deux années écoulées.

Silencieux sur la venue du président algérien Bouteflika, silencieux sur les provocations de celui-ci, silencieux sur l'abrogation de l'article 4, il est à craindre qu'il le soit tout autant sur les termes du futur traité d'amitié franco-algérien.

C'est la raison pour laquelle tirant les conséquences de l'inanité du Haut Conseil des Rapatriés, les représentants du Cercle algérianiste, **Thierry Rolando** et **Boris Kan**, ont décidé **de démissionner de cette instance** désormais privée d'audience et de crédibilité.

Thierry Rolando  
Président national

*Association culturelle des Français d'Afrique du Nord*